

NAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION¹

[...] la naissance de la Société jurassienne d'Emulation coïncide avec la publication d'un ouvrage fondamental pour le progrès des recherches locales : les *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, de Boucher de Perthes. Il fallait se tourner vers le passé pour justifier les affirmations présentes. Dans le Jura, c'est Xavier Stockmar qui le comprit le premier et le plus fortement. Cet enfant de Porrentruy, d'une belle intelligence parfois un peu fantasque, était devenu le chef de file écouté du libéralisme bernois. C'est grâce à lui que la constitution bernoise de 1831 avait sacrifié l'ancien patriciat et modernisé les institutions. A l'occasion de ces événements, sa tête avait été mise à prix, mais on sait qu'il n'en devint pas moins conseiller d'Etat, puis colon en Algérie, puis cultivateur au pied du Lomont, puis de nouveau conseiller d'Etat, directeur des Travaux publics.

Mais revenons à 1846. C'est à cette époque que Stockmar, qui rêve toujours d'un destin exceptionnel pour sa petite patrie jurassienne, se prend à imaginer un groupement de personnalités qui rassemblerait les meilleures têtes du Jura, pour travailler tous ensemble au progrès scientifique, littéraire, économique, moral et social du pays. Il s'en ouvrit à un ami d'autrefois, Jules Thurmann, géologue et éminent savant. Thurmann, de complexion délicate, et pourtant féroce travailleur, se faisant tirer l'oreille, Stockmar alerta quelques amis, en particulier des professeurs du collège et les réunit à l'Hôtel de l'Ours, le 11 février 1847. C'est là, ce jour-là, que fut fondée la Société jurassienne d'Emulation. Il s'agissait, selon les propres termes du tribun jurassien, de « *fonder ensemble une société littéraire, étrangère à la politique, pour raviver le goût des lettres et des sciences dans le Jura* ».

«*Nous étions onze, raconte encore Stockmar ; le lendemain, il y eut deux adhésions, ce qui porta à treize le nombre des membres fondateurs. On discuta, on donna un nom à la société et un but à son avenir ; elle existait. Je rédigeai son règlement, mais c'est bien au zèle et au travaux de Thurmann qu'elle doit son beau développement*².» Thurmann, certes, mais il convient d'ajouter le nom du premier secrétaire général de la société, Xavier Kohler, qui, comme secrétaire et plus tard comme président, fut véritablement l'âme agissante du comité, des origines à sa mort en 1891. Professeur au collège, il fut aussi longtemps un archiviste entêté, recopiant une foule de documents littéraires et historiques de sa petite écriture appliquée, nourrissant presque chaque volume des Actes d'un article historique ou littéraire, d'une traduction ou d'une poésie. Quand Stockmar dit «*Je rédigeai le règlement*», il va un peu vite en besogne. On verra plus loin que la correspondance échangée entre les deux hommes apporte la preuve que c'est clairement Xavier Kohler qui jeta sur le papier un projet de règlement, lequel fut ensuite approuvé, désapprouvé, commenté par le conseiller d'Etat.

Quant à Daguët, le premier vice-président, il fut certainement un animateur de premier plan dans les débuts de la jeune société. Dynamique, et parfois peut-être un peu brouillon, mais néanmoins autoritaire, il n'était pas aimé de tout le monde et certains ne goûtaient guère son activité, pas plus d'ailleurs que celle de sa femme. Ainsi Jules Paroz, alors enseignant dans l'école dont Daguët était le directeur, se plaignait en ces termes au pasteur Bernard, le 8 mars 1848 : «*La vie scientifique qui semblait vouloir prendre racine à Porrentruy est sur le point de s'éteindre. Plus de réunion, de société, - rien. Les marionnettes ne dansent que quand M. Stockmar tire la ficelle. M. Thurmann est dangereusement malade depuis bien longtemps. M. Daguët, vice-président de nos réunions, ne peut rallier aucun soldat sous son drapeau : son affaire ne va pas trop et ne pourra jamais aller ; il est trop grossier dans ses relations et trop plein de lui-même ; sa devise est : abaisser les autres pour s'élever. Il a actuellement toute l'école à dos ; ce qui ne surprend pas. Je crains bien qu'un jour il ne tombe dans un misérable état, d'autant plus qu'il a une femme qui est un gouffre pour l'argent et une Lola pour la vanité. Aussi tout meurt dans notre ville*³.» Mais le brave Paroz a tort de peindre le diable sur la muraille. En fait, l'Emulation, si elle débute petitement, ne va pas tarder à s'attirer les meilleurs travailleurs du Jura. Rappelons d'abord les treize Fondateurs :

¹ Cette première partie d'article est reprise des *Pré-Actes, nouveau coup d'œil sur les origines de la Société jurassienne d'Emulation*, document réunis et présentés par Pierre-Olivier Walzer, Société jurassienne d'Emulation, 1990.

² Xavier Stockmar, *Considérations sur l'Acte de Réunion*.

³ Jules Paroz, *Mémoires d'un octogénaire*, Jurassica, 1981.

1. Xavier Stockmar, chef du parti libéral, conseiller d'Etat ;
2. Jules Thurmann, géologue et naturaliste, fondateur et directeur de l'Ecole normale des instituteurs, fondateur du Jardin botanique ;
3. Xavier Kohler, professeur au Collège ;
4. Joseph Bodenheimer, médecin et professeur de chimie au Collège ;
5. Alexandre Daguet, historien, directeur de l'Ecole normale ;
6. Louis Dupasquier, directeur du Collège ;
7. Joseph Durand, professeur au Collège (mathématiques), puis recteur, rédacteur du journal *Le Jura* ;
8. Désiré Kohler, avocat à Porrentruy ;
9. Xavier Marchand, inspecteur des forêts à Berne, plus tard enseigna la science forestière à l'Ecole polytechnique fédérale ;
10. Xavier Péquignot, dernier landamann de la République de Berne, homme politique, journaliste et écrivain, troisième directeur de l'Ecole normale des instituteurs du Jura, après Thurmann et Daguet (1848) ;
11. Georges Ribeaud, professeur au Collège ;
12. Joseph Trouillat, professeur, archiviste, maire de Porrentruy, auteur des *Monuments du Jura bernois* ;
13. Louis-Valentin Cuenin, professeur et poète, «*le Béranger du Jura*».

On peut se dispenser de présenter plus longuement ces respectables initiateurs puisqu'ils ont chacun leur notice, leur portrait, dans *Le Livre du Centenaire*⁴ par les soins d'Alfred Ribeaud, et puisque certains d'entre eux figurent également dans l'*Anthologie jurassienne*.

L'Helvétie n'avait naturellement pas manqué de signaler la fondation du nouveau groupement, en lui donnant des qualificatifs qui constituaient du même coup un programme. «*Une société scientifique, historique et littéraire s'est constituée le 11 de ce mois à Porrentruy*», écrivait le rédacteur du journal, le 23 février 1847 ; «*elle prendra le nom de «Société jurassienne d'Emulation du Jura bernois*». Il est significatif que, pour éviter de mêler Berne à l'affaire, les Fondateurs aient préféré finalement : «*Société jurassienne d'Emulation*». «*Cette association, continue L'Helvétie, destinée à servir de centre et d'organe aux éléments intellectuels que renferme la partie française de l'ancien Evêché de Bâle, sans distinction d'opinion, compte déjà parmi ses membres plusieurs des Jurassiens les plus haut placés dans la science [ceci pour Thurmann] et les affaires publiques [ceci pour Stockmar]. Un appel va être adressé à tous les amis des Etudes dont s'honore le pays, pour les engager à prendre une part active aux travaux de la nouvelle société dont il est sans doute permis d'attendre davantage que de la Société Helvétique de passage mémoire. Une commission a été nommée pour élaborer un projet de règlement ; elle se compose de MM. Thurmann, ancien directeur de l'Ecole normale ; Daguet, directeur actuel et Xavier Kohler, professeur au Collège de Porrentruy.*»

Ce premier noyau fut en effet bientôt rejoint par des hommes d'étude appartenant à toutes les parties du Jura. L'appel annoncé, sous forme d'une circulaire, datée du 1er mai 1847, les avait alertés et ils furent nombreux à répondre à l'appel. Curieusement, ce premier document émanant du premier bureau de la société resta durant des décennies absolument introuvable ; ni les archives de l'Emulation, ni les archives cantonales ou communales, ni les bibliothèques publiques ne paraissaient l'avoir conservé. Mais grâce au flair de François Noirjean, le généreux conservateur des Archives cantonales, qui sait son *Helvétie* par cœur et bien d'autres choses, ce texte quasi mystique vient de refaire surface : il figure dans un dossier constitué par Joseph Choffat, préfet de Porrentruy à l'époque de la création de l'Emulation, lequel dossier est resté miraculeusement conservé dans la famille jusqu'aujourd'hui. Pourtant les descendants du préfet Choffat ont vécu bien loin du Jura, au Portugal, au Brésil, de sorte que c'est après avoir fait le tour du monde, résisté aux tempêtes de l'Atlantique sud, aux typhons, aux termites et à tous les ennemis du papier, que le précieux document est revenu aux

⁴ *Le Livre du Centenaire*, Porrentruy, Société jurassienne d'Emulation, 1947.

rives du Léman, où il attendait gentiment que la perspicacité d'un archiviste entêté vienne le réveiller. Il faut donc tout de suite découvrir, dans sa fraîcheur première, ce document fondamental :

M. Choffat

Porrentruy le 1er mai 1847

Monsieur !

La Société jurassienne d'Emulation constituée le 11 février à Porrentruy se propose autant que ses ressources et des moyens assurés d'existence le lui permettent de convoquer des séances générales et de publier un Recueil périodique de ses travaux. En attendant que la Société prenne les développements désirables, l'assemblée des Membres fondateurs a décidé dans sa séance du 18 avril :

I. De se réunir en séance mensuelle tous les seconds dimanches du mois dans l'une des salles de l'ancien bâtiment du Collège aujourd'hui Ecole cantonale.

II. D'adresser à tous les hommes d'Etudes que compte le Jura une invitation amicale de coopérer à ses travaux, soit par l'envoi de Mémoires, soit par des communications de moindre étendue relatives aux lettres, aux sciences, aux arts ou à l'instruction et d'utilité publique.

III. De publier des comptes rendus des séances mensuelles dans les journaux du pays.

Connaissant tout l'intérêt que vous prenez à l'avancement des bonnes études et au progrès intellectuel dans le Jura, la Société naissante vous témoigne par l'organe de sa Commission le plaisir qu'elle éprouverait à recevoir votre adhésion à l'œuvre patriotique et littéraire qu'elle poursuit et à vous compter au nombre de ses membres effectifs ou Correspondants.

Le Jura bernois étant un pays de peu d'étendue et dépourvu d'un centre naturel, ce n'est que l'alliance et la concentration de toutes ses forces qu'il peut espérer de prendre la petite place qui lui revient dans le mouvement général de la culture en Suisse.

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

J. Thurmann

A. Daguet

Xavier Kohler

Les journaux bien intentionnés, *L'Helvétie* en particulier, se hâtèrent de signaler l'existence de cette première manifestation officielle de l'Emulation. C'est la deuxième notice (retrouvée par François Noirjean) que *L'Helvétie* consacre au développement de la nouvelle société : elle date également du 1^{er} mai 1847, cite des extraits de la circulaire du même jour, et précise ceci :

«La commission établie à la dernière réunion des membres fondateurs de la société jurassienne d'émulation, constituée à Porrentruy le 11 février dernier, vient d'adresser une circulaire aux hommes de science et d'étude que compte le Jura bernois, pour les engager à coopérer à ses travaux soit par l'envoi de mémoires soit par des communications de moindre étendue relatives aux lettres, aux arts, aux sciences, ou à l'éducation et à l'utilité publique.

«La société s'était proposé d'abord de publier un recueil périodique de ses travaux et de convoquer des séances générales. En attendant qu'elle ait pris la consistance et le développement désirables, elle se bornera à se réunir à Porrentruy en séances mensuelles et à insérer dans les deux journaux du Jura des comptes rendus de ses séances, qui sont fixées à tous les seconds dimanches du mois et se tiendront dans l'une des salles de l'ancien bâtiment du collège, aujourd'hui école normale.»

La circulaire du comité de la Société d'émulation fait observer, avec beaucoup de justesse *«que le Jura bernois étant un pays de peu d'étendue et dépourvu de centre naturel, ce n'est que par l'alliance et la concentration de ses forces qu'il peut espérer de prendre la petite place qui lui revient dans le mouvement général de la culture en Suisse⁵»*.

⁵ Compte rendu à peu près semblable et enrichi de la même citation, dans *Le Patriote jurassien* du 7 mai 1847.

On possède quelques-unes des réponses à cette circulaire primitive. Elles sont publiées par l'avocat Adrien Kohler, de Porrentruy, lequel reprend la tradition familiale et devient Président central de la Société au tournant du siècle. Dans son discours d'ouverture⁶, il constate l'état de langueur dans lequel se trouve l'Emulation, un demi-siècle après sa fondation. Et pour ranimer la flamme, il rappelle l'enthousiasme des initiants et cite quelques lettres d'adhésion adressées aux Fondateurs par les lettrés ou savants - choisis malheureusement seulement dans le district de Courtelary puisque la réunion de 1901 a lieu à Saint-Imier. Il cite ainsi l'adhésion chaleureuse du pasteur H. Paulet, de Courtelary, adressée le 9 mai à A. Daguét ; celle de l'avocat F. Gigon, de Courtelary également adressée le 9 mai aussi à J. Thurmann ; celle du pasteur Bernard, de Sonvilier, adressée le 17 mai à A. Daguét ; celle encore du Dr Auguste Fallet adressée à Xavier Kohler, le 10 septembre. Tous félicitent le groupe bruntrutain pour son initiative et souhaitent bon succès au regroupement de toutes les forces intellectuelles du pays. Tous aussi se plaignent du peu qu'ils sont, mais assurent le comité de leur pleine bonne volonté. C'est le cas par exemple du doyen Charles-Ferdinand Morel qui, le 14 mai 1847, envoie son adhésion en ces termes à Jules Thurmann : *«Je ne peux guère espérer, à raison de mon âge [il allait mourir le 7 mai 1848 âgé de soixante-seize ans] et de mon éloignement, d'y prendre une part bien active ; aussi ne pourrez-vous guère me comprendre parmi vous qu'à titre de membre correspondant. Mais autant que mes circonstances et mes faibles moyens me le permettront je me ferai un devoir de vous donner des marques de ma bonne volonté.»*

Le 22 août la Société arrêta son règlement et forma son bureau. Thurmann en devint tout naturellement le premier président. C'était, avec Stockmar, le plus illustre des Jurassiens de l'époque. Ses travaux avaient attiré sur lui l'attention du monde savant, et il passait pour un génie de la géologie et de la botanique. La société géologique de France lui avait rendu un éclatant hommage en se réunissant hors de France, à Porrentruy, sous sa présidence. Et, comble de gloire, plusieurs fossiles portaient son nom : tels le *Terebratala Thurmanni* de Voltz, l'*Hemicidaris Thurmanni* d'Agassiz et le *Nucleolites Thurmanni* de Marcou. Le bureau comprenait par ailleurs Alexandre Daguét (vice-président), Xavier Kohler (secrétaire), Joseph Trouillat et Louis Dupasquier (assesseurs).

Le 3 septembre, une nouvelle circulaire⁷, signée des membres du bureau, constituait une nouvelle invitation adressée à tous les savants, historiens et lettrés du pays pour les engager à rejoindre le groupe bruntrutain.

Victor Erard a insisté avec raison sur les embûches qui attendaient alors nos Pères Fondateurs. A tout instant, la simple coloration politique de la nouvelle société mettait en péril, malgré qu'elle en eût, son existence même. Les prodromes du Sonderbund, les méfiances politiques de tout genre ont rendu bien aléatoires les premières démarches de l'Emulation. *«On ne l'a pas assez remarqué, affirme Victor Erard, la vie politique du Jura et celle de l'Emulation sont en osmose constante »*. C'est l'évidence. Stockmar en était lui-même très conscient : *«J'ai prévu, dès le commencement, pour notre Emulation, écrivait-il à Daguét le 26 avril 1847, des obstacles de triple nature : matériaux littéraires, ressources financières, bonne harmonie à Porrentruy. Si ce sont des obstacles seulement que vous me signalez, nous tâcherons de les surmonter ; si ce sont des impossibilités, il faudra bien renoncer à l'exécution d'un projet dans lequel je voyais un grand avenir intellectuel pour le pays»*. C'est pourquoi aussi, à toutes les premières assemblées générales de l'Emulation, on sent passer un souffle d'enthousiasme et de fierté dans les toasts des orateurs, qui se félicitent d'abord les uns les autres d'avoir surmonté tous les écueils.

⁶ *Coup d'œil sur la marche de la Société*, in ASJE 1901, p. 13-23.

⁷ Conservée, celle-ci. Elle est reproduite *in extenso* dans l'*Anthologie jurassienne*, t. 1, p. 238.

⁸ Lettre de Xavier Stockmar à Alexandre Daguét, 26 avril 1847. Archives de l'Etat, Neuchâtel. Fonds Favarger.

Quant au règlement, il s'élaborera peu à peu, grâce à l'infatigable Xavier Kohler qui d'ailleurs hésite encore sur bien des points fondamentaux. La Société existait sur le papier. Encore fallait-il lui donner une organisation. Fallait-il réserver aux seuls Bruntrutains l'honneur de constituer le bureau exécutif de la société ? Que faire des Suisses et des étrangers ? Quel titre donner à la publication envisagée : *Recueil, Archives* ? Autre question difficile : qui accepter comme membre ? Faut-il s'en tenir au petit nombre des savants, historiens, littérateurs «*actifs et laborieux*», accepter tous ceux qui s'intéressent à la science, à l'histoire, à la littérature - «*soit 200 membres, quelque vingt travailleurs, comme à la Société romande*» ? Telles sont les questions que propose Xavier Kohler à la sagacité de Stockmar⁹, en ne manquant pas d'attirer son attention sur l'aspect financier du problème : «*L'argent nous est indispensable ; veut-on admettre indistinctement les personnes qui se présenteront, viser à une razzia de sociétaires propres à grossir notre budget, ou se borner à quelques hommes d'élite ?*» Pour des raisons basement économiques (la cotisation annuelle se montait alors à trois francs fédéraux, qui passèrent à dix lorsque l'Emulation publia ses *Coups d'œil*), on opta pour la razzia. Ce qui permit peu à peu au bureau de passer petit à petit à la publication des *Actes*, et à la société de s'étaler en une puissante société patriotique qui, au XXe siècle, atteignit les 2000 membres¹⁰.

Le règlement initial (qui figure dans le *Coup d'œil* de 1852) se distingue par sa sobriété. Vingt-trois articles suffisent pour dessiner les contours de la nouvelle société et de son activité. L'article 2, en particulier, qui définit le but poursuivi par les Fondateurs, ne se perd pas dans le détail : «*Son but est d'encourager et de propager dans le Jura l'étude et la culture des lettres, des sciences et des arts.*» L'article 4 insiste sur son devoir de maintien et de conservation : «*Elle s'intéresse à la conservation et à la prospérité des établissements littéraires et scientifiques du Jura, intervient officieusement en leur faveur auprès des autorités, et favorise la recherche des documents historiques sur le pays*¹¹.» Enfin la société s'engage à publier «*le plus tôt possible un Recueil ou bulletin de ses travaux*» (art. 5). Et surtout, on s'interdit d'entrer en matière sur des sujets de politique ou de religion (art. 3).

⁹ Lettre du 5 mars 1847, in Victor Erard, *Xavier Stockmar, patriote jurassien* (Delémont), Bibliothèque jurassienne, 1971, t.2, p. 333-334. Le 9 mars, Stockmar écrivait à Alexandre Daguët : «*M. Kohler m'a envoyé les statuts projetés de la Société d'Emulation ; les voici de retour avec un projet plus développé.*» Et comme on cherchait déjà une ouverture du côté des périodiques pour la publication des travaux des sociétaires, il ajoute : «*Je ne sais si la Revue suisse vous conviendrait ; elle détruirait le caractère que devra porter notre Recueil jurassien. Nous verrons les conditions quand elles seront connues.*» Archives de l'Etat, Neuchâtel. Fonds Favarger.

¹⁰ C'est aussi à partir de ce moment-là que les «quelques hommes d'élite» dont parle X. Kohler, se sentant noyés dans la foule des simples sympathisants, se regroupèrent, en 1950, à l'instigation de Marcel Joray, alors directeur du progymnase de La Neuveville, et créèrent l'*Institut jurassien des Sciences, des Lettres et des Arts*.

¹¹ Le maintien du code Napoléon dans la partie française du canton de Berne constituait alors une revendication fondamentale touchant à l'identité même du peuple jurassien. Comme l'a dit excellemment Victor Erard dans le second tome de son *Stockmar* : «*L'objet de la révolution bernoise de 1846 n'était pas du tout le même pour le Jura et pour l'Ancien canton. Celui-ci fit une révolution essentiellement sociale, tandis que le Jura défendit sa personnalité contre le «chapeau allemand».* Bernard Prongué, qui cite ce propos, l'explique aussi lumineusement : «*La législation française, écrit-il, avait fondé une nouvelle société déjà en place en 1815 et qui rendait inutile la révolution sociale des radicaux bernois. Dès lors, les Jurassiens cherchèrent à préserver contre Berne une société égalitaire à la française, c'est-à-dire d'égalité politique et idéologique plus que d'intérêts -les droits civils restant purement formels.*» Bernard Prongué, *L'esprit "national" du libéralisme jurassien et le but national du radicalisme suisse, 1846-1848*, p.6.

LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION EN 1947¹²

La SJE, qui fête son centenaire en septembre 1947, par ses objectifs et par sa composition, mérite pleinement son appellation de grande association jurassienne. L'article 2 des statuts révisés en 1915 définit ainsi les objectifs de la société :

Encourager et propager dans le Jura bernois l'étude et la culture des lettres, des sciences et des arts.

Elle s'occupe en particulier de la conservation des monuments historiques et de tout ce qui a trait à l'histoire du Jura.

Elle s'intéresse à la prospérité des établissements scientifiques du Jura bernois et les soutient de son mieux.

De même, elle discute les questions d'intérêt public général.

Enfin, elle travaille à la défense de la langue française et des traditions jurassiennes.

Si les principes de base de l'association restent les mêmes que ceux du texte fondateur de 1847, son rôle de conservatrice du patrimoine historique et de société d'utilité publique, qu'elle avait toujours exercé, y est mieux affirmé, de même que - en réponse aux tentatives de germanisation du début du XXe siècle - elle a senti la nécessité d'explicitier sa vocation de gardienne de la langue française.

Association fondée sur l'adhésion individuelle, la SJE compte en 1947 quelque 1800 membres répartis entre 14 sections : celles de Porrentruy, Delémont, Erguël, La Neuveville, Bienne, Prévôté, Franches-Montagnes et Tramelan sur le territoire de l'ancien Evêché de Bâle ; Berne, Bâle, La Chaux-de-Fonds, Genève, Lausanne et Fribourg regroupant des Jurassiens domiciliés à l'extérieur.

Elle recrute ses membres parmi les élites intellectuelle, sociale et politique du Jura bernois : professeurs et instituteurs, curés et pasteurs, avocats et notaires, médecins et pharmaciens, architectes et ingénieurs, industriels et commerçants, directeurs et fondés de pouvoir, préfets et présidents de tribunaux, députés au Grand Conseil, conseillers nationaux et conseillers d'Etat jurassiens. Mais, à de rares exceptions, les milieux ouvriers et socialistes ainsi que le monde paysan en sont restés en dehors. Sous la férule du colonel Ali Rebetez, président central, qui «dirige militairement» les séances, le Comité central de neuf membres qui préside aux destinées de la société est uniquement composé de personnalités issues de la section de Porrentruy, tradition ancrée dans les statuts. Deux professeurs, quatre avocats, un pharmacien, le préfet et le secrétaire municipal composent alors l'organe directeur de l'Emulation, dont l'activité s'articule en deux volets : l'organisation centrale et les sections très autonomes dans leur administration et leur activité.

LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION ET LA QUESTION JURASSIENNE¹³

Un centenaire mouvementé

L'Affaire Mœckli, qui éclate en septembre 1947, et ses répercussions sur le déclenchement de la Question jurassienne sont indissociables de l'événement culturel que représente le centenaire de l'Emulation. Pour le président de la société Ali Rebetez, appuyé par René Fell, les cérémonies du centenaire ne doivent pas «dégénérer en une sorte d'assemblée politique» et «il n'est pas indiqué

¹² Cette partie est reprise d'un article de François Kohler et Claude Hauser et figure dans les *Actes* du 150^e anniversaire de la Société jurassienne d'Emulation, 1997.

¹³ Cette partie est reprise d'un article de François Kohler et Claude Hauser et figure dans les *Actes* du 150^e anniversaire de la Société jurassienne d'Emulation, 1997.

d'ouvrir une discussion sur la Question jurassienne» à cette occasion. Réunis par les festivités qui se tiennent à Porrentruy les 27 et 28 septembre 1947, les quelque trois cents membres issus des quatorze sections que l'Emulation comptait à l'époque assistent à bon nombre de discours et productions poétiques et lyriques à la gloire de la société centenaire.

Malgré toute leur prudence et leurs précautions liminaires, les organisateurs de la manifestation n'éviteront pas un incident : de petits groupes de jeunes séparatistes donnent la chasse aux drapeaux bernois arborés en ville de Porrentruy et protestent contre les dons reçus par l'Emulation de la part du Gouvernement cantonal pour l'organisation de la manifestation. Certes mineur, l'événement n'en démontre pas moins l'émergence d'une nouvelle génération d'intellectuels dans le Jura, avide d'engagement et assimilant les compromis aux compromissions. Ainsi, leurs aînés, parmi lesquels certains militants du premier mouvement séparatiste de la Grande Guerre comme Alfred Ribeaud, considèrent que «ces jeunes n'ont pas vécu les périodes où le Jura bernois était avant tout considéré comme bernois [...] et ils ont l'impression de se trouver parfaitement chez eux en Suisse romande».

Les fêtes du centenaire marquent bel et bien l'intrusion de la politique dans la vie de l'Emulation, comme en témoigne l'épisode du film du Ciné-journal suisse présentant les festivités, qui est censuré sur intervention du conseiller d'Etat Markus Feldmann : celui-ci craignait de faire la part trop belle aux séparatistes en laissant évoquer par le film - entre autres choses -les revendications jurassiennes de l'époque.

L'Emulation rajeunie et bousculée

L'Affaire Meeckli bouleverse la vie et les activités de la Société jurassienne d'Emulation dès octobre 1947. La société doit-elle s'engager dans le débat politique, au risque de rompre son unité et celle des milieux intellectuels jurassiens ? Peut-elle rester indifférente à une question qui mobilise bon nombre de Jurassiens et touche de près, par ses aspects culturels, le domaine d'activités de l'Emulation ? Autant d'interrogations que le Comité central de l'association décide de soumettre à ses sections au cours des derniers mois de l'année 1947, alors que le mouvement séparatiste s'est constitué le 30 novembre à Moutier, tout en organisant parallèlement une campagne de conférences, dans le Jura et l'ensemble de la Suisse, pour «orienter le peuple de façon objective sur la Question jurassienne».

Ces diverses présentations favoriseront de grands élans de patriotisme parmi les Jurassiens dispersés dans d'autres cantons, élans concrétisés par la fondation de nouvelles sections d'émulateurs. Ainsi, la section de Neuchâtel est portée sur les fonts baptismaux après un exposé du conseiller national Jean Gressot. Même mouvement sur la côte vaudoise, puisque vingt-deux nouveaux émulateurs se réunissent dès le 28 janvier 1948 sous le drapeau de la section Nyon-Rolle-Aubonne, dont la naissance est placée sous les auspices désillusionnés d'un monde d'après-guerre qui pousse à l'action locale et à la défense des valeurs fédéralistes et démocratiques. D'autres sections, comme celle de Zurich, concurrencées par une association jurassienne séparatiste nouvellement créée, éprouvent le besoin de se renouveler en affirmant plus nettement leur caractère culturel. A Lausanne au contraire, on publie dans le bulletin interne d'octobre 1947 un article intitulé «Le Jura aux Jurassiens», extrait du *Journal du Jura* et défendant les thèses séparatistes. A Tramelan, épice du problème linguistique, le président sortant André Müller pousse l'Emulation à plus d'engagement politique, et les membres de la section œuvrent pour que «la cause du français soit enfin et définitivement entendue, quel que soit du reste le sort de notre Jura demain».

L'accord sur ces problèmes politiques au sens large n'est de loin pas parfait entre les émulateurs, et le clivage de plus en plus marqué entre partisans et adversaires de la séparation traverse bon nombre de sections. A La Chaux-de-Fonds, de l'aveu même du président Henri Joliat, «l'entente est difficile», mais c'est dans la section de l'Erguël, présidée par le pasteur Alfred Rufer, que les polémiques sont les plus vives. Tout en reconnaissant les menaces de germanisation pesant sur la région et la passivité des autorités bernoises, qui n'ont pas su en mesurer les risques, le pasteur plaide en effet pour l'attentisme et l'abstention de tout engagement politique de la part de l'Emulation. Il conteste la ligne choisie par le Comité central, non seulement dans les *Actes*, mais aussi dans une interview accordée à l'hebdomadaire *L'Illustré*. Avec cet article, la polémique quitte le champ restreint

des échanges entre émulateurs pour entrer de plain-pied dans le domaine public. Le risque de voir l'Emulation se déchirer politiquement à propos de cette affaire est nettement dénoncé par les membres du Comité central, Jean Gressot et Ali Rebetez, sommés de se déterminer suite à une intervention de Roland Béguelin qui estime qu'Alfred Rufer se trouve en contradiction, par ses prises de position, avec les résolutions des instances dirigeantes de l'Emulation.

Pour le président Ali Rebetez, si le pasteur Rufer a commis l'erreur de ne pas préciser qu'il parlait à titre personnel et non en qualité d'émulateur, il convient avant tout d'éviter de telles polémiques, et *Le Jura Libre* est désormais prié de s'abstenir d'intervenir.

L'engagement dans les travaux du Comité de Moutier

La veille des festivités du centenaire, la délégation générale de l'Emulation, sous l'impulsion de Jean Gressot, tire les conséquences des résolutions prises à Delémont le 20 septembre et accepte de s'engager dans les travaux du Comité de Moutier aux côtés des autres associations jurassiennes et représentants des partis politiques. L'espoir d'un règlement de la Question jurassienne par l'intermédiaire du Comité de Moutier domine encore nettement au sein de l'Emulation au printemps 1948.

La participation active de plusieurs membres dirigeants de l'Emulation à ses travaux y est certainement pour beaucoup. Mais la crise n'est pas loin. Elle se déclenche à la fin de l'année 1951, lorsque le Comité de Moutier publie son rapport d'activité dans lequel il affirme vouloir poursuivre ses travaux afin de résoudre la Question jurassienne dans un esprit de collaboration avec le canton de Berne qui exclut «toute velléité séparatiste». Parce qu'elle y est largement représentée, comme les autres associations jurassiennes, l'Emulation est contrainte de se prononcer sur les conclusions et les propositions du Comité de Moutier, soit pour ou contre le séparatisme.

D'un côté se trouvent ceux qui y sont hostiles et font confiance au Comité de Moutier, souhaitant poursuivre leur défense du particularisme jurassien en collaboration avec les autorités cantonales : ils sont emmenés par Alfred Ribeaud, vice-président du Comité de Moutier, qui peut compter sur le soutien du président de l'Emulation Ali Rebetez, favorable aux solutions de compromis afin d'éviter l'éclatement de la société, et de l'avocat de Porrentruy Paul Christe, pour qui les réalisations concrètes du Comité de Moutier comptent plus que l'opinion que les Jurassiens peuvent avoir de lui. Egalement opposé au séparatisme, «par conviction et par le sentiment que j'ai de ce qu'on appelle si souvent à présent «le peuple jurassien», François Schaller rejoint pourtant ses adversaires sur l'idée que le Comité de Moutier, en voulant écarter l'option séparatiste, a pris une voie politique et ne peut donc plus être suivi par les émulateurs, qui doivent revenir à de pures activités culturelles. Si les partisans du séparatisme, représentés par Jean Gressot et le vice-président de la section de Delémont Roland Béguelin, dénoncent également le caractère politique des propositions du Comité de Moutier et souhaitent activer sa dissolution par un retrait de l'Emulation, leur argumentation se fonde sur des bases très différentes. Pour eux, le mouvement séparatiste ne peut être écarté du jeu car il tire sa légitimité de la volonté populaire exprimée lors de l'Assemblée de septembre 1947 et entérinée par l'article constitutionnel reconnaissant la notion de «peuple jurassien», volonté que le Comité de Moutier a trahie en faisant le choix de l'autonomie du Jura au sein du canton de Berne.

Ces positions antagonistes se révéleront inconciliables. Malgré de nombreux contacts durant l'été 1952 entre les représentants des trois associations jurassiennes et du Comité de Moutier, ainsi que plusieurs tentatives pour réaménager les conclusions et propositions de ce dernier, l'heure du choix sonne le 6 septembre 1952, lors de la réunion du Comité central de l'Emulation tenue à Delémont, la veille de la Fête du peuple jurassien organisée par les séparatistes. Après des discussions très nourries, voulues «sans équivoque» par le président Ali Rebetez, les représentants des sections de Bâle, La Chaux-de-Fonds, Delémont, Genève, Neuchâtel et Porrentruy se prononcent pour un retrait des mandants de l'Emulation du Comité de Moutier et décident de «collaborer à un nouvel organisme jurassien comprenant, notamment, des représentants des quatre partis politiques et des délégués des trois grandes associations jurassiennes». Seule la section des Franches-Montagnes s'abstient, alors que quatre autres, soit Berne, Bienne, Erguël et Tramelan, optent pour le maintien des représentants de

l'Emulation au sein du Comité de Moutier. Ce résultat précipitera la dissolution du Comité de Moutier, le 13 novembre 1952, par défections successives de ses mandants.

L'affaire de la place d'armes des Franches-Montagnes (1956)

Le projet d'installer une place d'armes de blindés dans les Franches-Montagnes, lancé par le Département militaire fédéral en 1956, va provoquer de nombreux remous chez les émulateurs et remettre en question la structure même de la société. L'Emulation est interpellée une première fois par l'ingénieur agronome Joseph Cerf, de Delémont, qui, par l'intermédiaire d'un article de presse, fustige son absence de réaction dans cette affaire en la qualifiant de «société morte». Dès lors, un débat nourri et houleux anime les séances du bureau et du Comité central de l'Emulation au cours du printemps 1956.

Principal promoteur d'un engagement contre l'installation des blindés, Victor Erard se heurte à un trio formé de Paul Christe, François Schaller et Ali Rebetez - ces deux derniers, officiers, sont hostiles au mouvement séparatiste - qui, soutenu par le gouvernement cantonal, préfère maintenir l'Emulation sur le terrain intellectuel, estimant que l'affaire de la place d'armes ressort du domaine politique et ne concerne pas les activités de la société. Pour l'enseignant Victor Erard au contraire, la question de la place d'armes touche au patrimoine rural et culturel jurassien, gravement menacé dans la région de Bellelay par un tel projet.

Soutenu par Paul Jubin, émulateur franc-montagnard, et appuyé par le directeur de Pro Jura Jean Chausse, Victor Erard pousse donc l'Emulation à s'engager non seulement en participant à la Commission mise sur pied par l'ADIJ pour «étudier objectivement le problème d'une éventuelle place d'armes dans le Jura», mais également en adhérant au «Comité d'action contre une place d'exercices pour engins blindés» présidé par le préfet de Moutier Marcel Bindit et soutenu par Pro Jura. Les arguments de Victor Erard l'emporteront sur les réticences des principaux dirigeants de l'Emulation, prompts à faire l'amalgame entre l'opposition à la place d'armes et les positions séparatistes. Par 8 voix contre 7, le Comité central vote l'adhésion au Comité d'action dans sa séance du 2 juin 1956.

Plus fondamentalement, c'est ainsi l'idée d'une société d'intellectuels résolument engagés dans le champ politique qui s'affirme au cours d'une affaire dans laquelle on a largement débattu des statuts de l'Emulation, en particulier de ses attributions dans le domaine de la défense du patrimoine jurassien. La révision des statuts de 1961 s'annonce ici, de même que l'idée d'améliorer la représentativité du Comité central, jugé trop bruntrutain et insuffisamment tourné vers le Jura méridional par certains émulateurs.

L'initiative séparatiste et le scrutin du 5 juillet 1959

Le Rassemblement jurassien va s'efforcer d'obtenir de l'Emulation une prise de position favorable à son initiative cantonale lancée en 1957 sur l'organisation d'un vote consultatif sur la création d'un canton du Jura. L'offensive séparatiste se déroule dans les deux temps de la campagne et révèle chez les dirigeants de l'Emulation la persistance d'un syndrome de l'échec du Comité de Moutier. Lorsque le président de la section de Bâle, Jean Joliat, propose de recommander la signature de l'initiative du RJ «en vue de rétablir l'union et la paix dans le Jura», il se heurte à une nette opposition du président Rebetez, qui rappelle l'épisode de 1952. Pour le président de Pro Jura Jean Chausse, l'Emulation n'a pas à se prononcer, car la convention entre le RJ et les associations jurassiennes pour décider en commun des questions touchant l'intérêt général du Jura n'aurait pas été respectée dans la mise sur pied de l'initiative. La tension monte, les démissions et protestations se multiplient au sein des sections où la tendance antiséparatiste prédomine, comme celle de Saint-Imier.

La seconde phase du débat commence fin mai 1958, alors que l'on sait que l'initiative du RJ sera soumise au vote. Dans son refus de recommander l'acceptation de l'initiative, Ali Rebetez a cette fois-ci affaire à forte partie, puisque les deux dirigeants du RJ - Roger Schaffter et Roland Béguelin,

président de la section delémontaine de l'Emulation poussent à l'engagement d'une société «gardienne de la flamme ravivée en 1947». Malgré ces incitations pressantes, les dirigeants de l'Emulation n'appuieront pas publiquement l'initiative, qui sera rejetée en juillet 1959. Ils se contenteront de faire circuler dans les sections le message adressé par le RJ aux membres du Grand Conseil bernois.

Ce non-engagement de l'Emulation, outre les raisons statutaires habituelles, s'explique aussi par la présence de l'ancienne génération dans son Comité central. Pour celle-ci, respectueuse de l'ordre établi, animée de convictions libérales-radicales, la Question jurassienne ne pouvait trouver de solution qu'au sein du canton de Berne, sur le modèle d'une autonomie élargie «façon Comité de Moutier». Face à ce point de vue, la force de persuasion des séparatistes, qui insistaient sur l'indissociabilité des liens entre le culturel et le politique, comme sur les devoirs patriotiques de l'Emulation, s'avérait insuffisante à la fin des années cinquante.

L'Emulation répond à la Députation jurassienne (1963/1964)

En septembre 1963, la Députation jurassienne prend contact avec les partis politiques, les trois grandes associations jurassiennes ainsi que le RJ et l'UPJ pour les inviter à collaborer avec elle à la recherche d'une solution du problème jurassien.

Dans sa réponse, signée par Charles Beuchat, président central, et Alphonse Widmer, secrétaire général, la SJE fait l'analyse de la situation et fait une proposition concrète :

Il y a un malaise jurassien. La situation s'est même dégradée progressivement depuis la révision constitutionnelle du 29 octobre 1950.

A notre avis, il est superflu de vouloir, ainsi que vous l'envisagez, établir un nouveau cahier de doléances, puisque ce travail a été fait, de façon minutieuse, objective et complète par le Comité de Moutier. Ce document, qui fait le plus grand honneur à ses auteurs, conserve toute sa valeur. Il reste la base sur laquelle il est opportun d'asseoir toute étude solide tendant à régler la question jurassienne.

«De quoi souffre le Jura ? D'être une minorité dans le canton de Berne, de n'avoir pas d'influence propre sur sa destinée, ses institutions, sur sa politique. Il est démocratiquement majorisé par l'ancien canton, d'origine, de traditions, historiquement et économiquement très différent de lui.» Il ne nous paraît pas possible de définir de façon plus heureuse les causes permanentes et profondes du mal dont nous souffrons que ne l'ont fait les auteurs du Rapport général du Comité de Moutier, pour la période du 2 octobre 1947 au 22 juin 1949, à la page 10.

Comme eux nous pensons que l'âme jurassienne et son épanouissement culturel sont menacés quand, dans les districts de langue française, l'assimilation de l'élément allemand ne s'opère pas harmonieusement.

Par la consultation populaire du 29 octobre 1950, l'existence du peuple jurassien a été reconnue.

Dans un louable effort, le gouvernement a introduit différentes améliorations conformes à l'esprit de cette décision. Néanmoins le problème jurassien n'a pas disparu et ne disparaîtra pas tant que l'on ne prendra que des mesures d'ordre administratif.

Seul un statut qui assure au Jura l'épanouissement de sa personnalité et la sauvegarde de ses droits en éliminant les facteurs étrangers de scission interne est capable de régler le conflit.

Ce statut doit être recherché à partir d'un principe fondamental dont l'application entraînera par voie de conséquence la solution des difficultés d'importance secondaire.

Sans vouloir déprécier le rôle de nos partis politiques, nous constatons que leurs efforts pour régler le conflit se sont heurtés à des résistances étrangères au fond du problème jurassien.

Il n'appartient pas non plus à la Société d'Emulation de promouvoir la solution politique du problème jurassien. En revanche, elle accepte de collaborer à sa recherche, en adhérant à un comité formé des personnalités suivantes :

- 1. les représentants jurassiens aux Chambres fédérales ;*
- 2. les préfets du Jura et de Bienne ;*
- 3. le bureau de la députation jurassienne ;*
- 4. le président de chaque parti jurassien ;*
- 5. trois représentants de chacune des grandes associations jurassiennes : ADIJ, Pro Jura et Emulation.*

Désireuse de grouper les bonnes volontés autour de notre drapeau, la Société d'Emulation invite tous les Jurassiens à travailler au retour de la paix dans le pays.

La SJE propose donc que, sur la base des travaux du Comité de Moutier, un nouvel organisme représentatif, à la composition similaire, définisse un projet de statut politique qui assure au Jura «une influence propre sur sa destinée».

Egalement convaincue que l'octroi d'une autonomie partielle est la condition nécessaire et suffisante d'un apaisement des esprits ainsi que du maintien d'un Jura uni au sein du canton de Berne, la Députation jurassienne esquissera un projet de statut sous la forme de dix-sept propositions de modifications constitutionnelles et de mesures administratives en faveur de la minorité francophone.

Après avoir refusé d'entrer en matière sur les réformes de structure proposée par la Députation jurassienne, le gouvernement bernois - partiellement renouvelé à la suite des élections de 1966 - présente en mars 1967 un plan d'action «visant à amener la détente dans le Jura et à déterminer les bases d'un règlement définitif du problème jurassien».

Il doit se dérouler en deux phases : la première consiste en une analyse des multiples aspects de la question ainsi que du contenu politique et juridique des propositions de la Députation jurassienne, la seconde doit être celle des décisions.

Fermeté de l'Emulation face à la Commission des 24 et à la Commission confédérée de bons offices

Pour mener à bien la phase exploratoire et rédiger un mémoire, le Conseil-exécutif crée le 16 juin 1967 un groupe de travail, composé pour moitié de Jurassiens et de Bernois représentant toutes les tendances politiques, plus connu sous le nom de Commission des 24. Celle-ci consulte les partis politiques, mais aussi l'Université, les Eglises nationales et les principales associations économiques et culturelles du Jura et de l'ancien canton. A l'Université et aux associations culturelles, quatre questions sont posées concernant :

- 1) la situation faite aux populations d'expression française dans le cadre de l'organisation politique actuelle du canton de Berne ;
- 2) les mesures à prendre pour sauvegarder et développer le caractère propre des différentes régions du canton de Berne, et plus particulièrement du Jura ;
- 3) les mesures propres à favoriser les échanges culturels entre les différentes populations du canton ;
- 4) les conséquences d'ordre culturel pour le Jura ou pour l'ancien canton d'une éventuelle réalisation des propositions de la Députation jurassienne.

Dans sa réponse écrite du 21 octobre 1967, le Conseil de la SJE conteste le bien-fondé de la démarche de la Commission des 24 :

Nous voudrions exprimer d'abord un sentiment d'inquiétude devant l'intention d'établir un mémoire sur les données actuelles de la question jurassienne. Notre histoire offre tant d'exemples de commissions chargées de recueillir les vœux du pays, et dont les rapports sont restés lettre morte.

Pour nous, les circonstances présentes ne peuvent être isolées des données permanentes. Celles-ci ont été définies clairement par le Comité de Moutier, il y a vingt ans, et ses conclusions n'ont pas vieilli. Seul, un statut de minorité, au sens politique du terme, est de nature à résoudre le problème.

L'Emulation défendit ce point de vue en 1949, elle l'a maintenu dans sa réponse à la Députation jurassienne en 1964, elle le confirme aujourd'hui. L'Emulation continue à penser que l'essentiel est de résoudre le problème politique. La solution trouvée, les entraves dont souffre la vie culturelle tomberont. Aussi nous semble-t-il prématuré de répondre aux quatre questions de votre lettre du 18 août.

Si cette priorité est respectée, nous accepterons toujours de collaborer avec ceux qui recherchent un règlement équitable de la question jurassienne. Après tant d'enquêtes, d'inventaires et de rapports, il convient de passer aux actes.

La remise du rapport de la Commission des 24 n'empêche pas la tension de monter dans le Jura, notamment avec l'occupation de la préfecture de Delémont par le Groupe Bélier le 29 juin 1968. Aussi

le gouvernement bernois se tourne-t-il vers le Conseil fédéral. Le 16 juillet, une Commission confédérée dite «de bons offices» ou «des quatre Sages» est chargée de trouver une solution politique à la crise jurassienne. Donnant suite à une invitation de son président, Max Petitpierre, une délégation de trois membres du Comité directeur de l'Emulation est reçue par la Commission confédérée de bons offices, en compagnie d'une délégation de l'Institut. Selon André Auroi :

Bien que les deux associations et plus particulièrement leurs délégations n'aient pris aucun contact préalable, la discussion a laissé paraître une remarquable unité de vue. [...] A titre personnel, les Emulateurs, de même que les membres de l'Institut jurassien ont affirmé l'existence d'un malaise et ses incidences regrettables dans le domaine culturel. Ils ont démontré que toutes les solutions préconisées jusqu'à ce jour étaient demeurées inefficaces et qu'il était indispensable de recourir à une solution originale en dehors de voies traditionnelles pour sortir de l'impasse.

Le gouvernement bernois s'étant rallié à la démarche en deux temps préconisée par les «quatre Sages», les événements se précipitent avec l'adoption le 1^{er} mars 1970 de la révision constitutionnelle reconnaissant au peuple jurassien le droit à l'autodétermination et les dispositions plébiscitaires y relatives, puis, après l'échec d'un projet de statut d'autonomie vidé de toute substance, la fixation du plébiscite d'autodétermination au 23 juin 1974.

L'indépendance comme garantie de l'unité

A la veille du plébiscite du 23 juin, l'Assemblée générale de l'Emulation, réunie le 8 juin à Saignelégier, approuve une déclaration, longuement discutée et acceptée la veille par le Conseil à l'unanimité des vingt-huit membres présents. «*Jamais, selon le président Michel Boillat, l'Emulation, ni aucune association jurassienne, n'ont pris une position aussi claire et aussi ferme dans la question jurassienne.*»

Voici le texte accepté par 131 voix et deux abstentions, malgré une intervention qui mettait en garde contre les protestations qu'elle provoquerait dans les districts méridionaux.

Depuis qu'elle existe, la Société jurassienne d'Emulation a été la gardienne du patrimoine historique et culturel du Jura. Dans un récent communiqué, le Comité directeur a rendu les citoyens et citoyennes attentifs aux conséquences du plébiscite fixé au 23 juin 1974 par le gouvernement bernois. Fidèle à l'esprit de ses fondateurs et à ses statuts, l'Emulation réaffirmait avec force qu'il existe un seul peuple jurassien et un seul patrimoine commun à tout le Jura.

L'Assemblée générale, réunie à Saignelégier, se déclare à son tour fidèle à l'unité du peuple jurassien. Elle constate que dans les circonstances présentes, et vu les possibilités offertes par l'additif constitutionnel du 1^{er} mars 1970, c'est en réalité le problème de l'unité qui sera posé aux citoyennes et citoyens du Jura le 23 juin prochain.

Jurassiennes et Jurassiens ne peuvent désirer qu'une chose : que leur patrie demeure entière face à son destin. A ce moment de notre histoire, la Société jurassienne d'Emulation constate que l'indépendance offre au Jura la meilleure garantie d'unité. Elle invite chaque citoyen et chaque citoyenne à bien réfléchir et à faire son devoir en toute conscience.

Recréer d'abord l'unité spirituelle du Jura

Le 23 juin, la majorité du peuple jurassien choisit l'indépendance. Mais la majorité antiséparatiste des districts de Moutier, Courtelary et La Neuveville lance immédiatement les initiatives conduisant à l'éclatement du Jura. Après une vaine tentative de discuter avec Force démocratique, l'Emulation doit reconnaître son impuissance : elle n'a pas «les moyens d'empêcher ce malheur». A l'invitation de l'ADIJ, les bureaux des grandes associations publient une déclaration «un peu énigmatique mais qui, telle était du moins l'impression des représentants de l'Emulation, impliquait un appel à l'unité jurassienne».

Après le vote du 16 mars 1975, une frontière politique divise le peuple jurassien. Le 31 mai, lors de l'Assemblée générale, le président Michel Boillat, au nom du Comité directeur et du Conseil, lit une

déclaration sur «l'actualité jurassienne» qui «suscite de vifs applaudissements et recueille l'adhésion unanime des quelque deux cents Emulateurs présents». Elle définit l'attitude de la SJE face à la nouvelle donne politique :

A tous les Jurassiens du Sud qui ne se sentiront jamais Bernois, à ceux qui, aveuglés pour un temps, se sont trompés ou ont été trompés le 16 mars, l'Emulation offre d'être la patrie du cœur, celle qui, par-dessus une frontière cantonale, unit des frères qui se reconnaissent une même histoire, une même culture, un même patrimoine, et qui espèrent que l'avenir les réunira tous dans la liberté. Bien que la frontière tracée le 16 mars soit contre nature, l'Emulation n'entrera pas dans le combat politique. Mais, avec vigilance et insistance, elle rappellera aux Jurassiens, de Boncourt à La Neuveville, qu'ils forment un seul peuple, qu'ils ont une langue, des traditions et une culture communes à protéger aujourd'hui, à défendre demain peut-être, en un mot, qu'ils sont Jurassiens et qu'ils ont à le rester de cœur et d'esprit. L'Emulation ne dit pas : faisons ou refaisons l'unité politique du Jura, la réconciliation suivra ; mais : maintenons, ou recréons d'abord l'unité spirituelle du peuple jurassien, car c'est par elle que se fera l'unité politique.

Cette position de principe est ancrée dans les statuts par la modification de l'article 2 lors de la révision partielle acceptée par l'Assemblée du 22 mai 1976. L'Emulation s'assigne désormais comme but le maintien de l'unité culturelle du peuple jurassien.

Même en désignant clairement le champ culturel comme son terrain d'activité, la SJE doit redéfinir ses rapports avec l'Etat, en l'occurrence les cantons de Berne et du Jura, puisque désormais la patrie jurassienne est partagée entre deux entités politiques.

L'Emulation, l'Etat de Berne et la République et Canton du Jura

On peut distinguer trois phases dans les rapports entre l'Emulation et l'Etat au cours du dernier demi-siècle : la période «bernoise», où elle apparaît comme l'un des principaux interlocuteurs jurassiens du gouvernement cantonal en matière culturelle ; une période intermédiaire durant laquelle elle doit essayer de trouver sa place par rapport aux nouvelles structures politiques qui s'établissent de part et d'autre ; dans la troisième période, elle se trouve contrainte, malgré elle, à n'avoir qu'un seul partenaire politique - la République et Canton du Jura - tout en restant active dans le Jura bernois.

Après comme avant 1947, l'Emulation continue de défendre les intérêts généraux du Jura dans les affaires cantonales. A côté de sa participation au Comité de Moutier déjà évoquée, elle se préoccupe des problèmes posés aux jeunes Jurassiens obligés de passer par l'Université de Berne pour obtenir certains diplômes, notamment les juristes et les maîtres secondaires. En 1971, le Conseil de l'Emulation, rappelant les «constantes doléances de la part des étudiants», prie l'autorité cantonale de « tout mettre en œuvre pour que les futurs maîtres secondaires jurassiens puissent, dans un proche avenir, faire des études cohérentes dans une université romande et y subir les examens requis». La SJE est aussi intervenue dans d'autres secteurs de l'enseignement, pour la protection de sites naturels, la restauration de monuments historiques et la construction de la Transjurane.

Depuis 1952, l'Emulation reçoit une subvention annuelle de 10 000 francs du gouvernement bernois, preuve tangible «de l'intérêt qu'il lui porte et de l'estime qu'il a pour elle». La somme sera portée à 13 000 francs dès 1958, à plus de 30 000 francs au début des années 1970 et à 90 000 francs dès l'année 1974/75. Une manne bienvenue, alors que le coût des *Actes* dépasse largement la rentrée des cotisations et que la SJE multiplie ses activités.

La création du canton du Jura, d'un côté, et la volonté des milieux probernois de couper tous les liens associatifs en prolongement de la division politique et institutionnelle, de l'autre, obligent l'Emulation à agir sur deux fronts simultanément. Ne pouvant pas «rester indifférente à la place qui serait faite à la culture dans le nouveau canton», elle prend l'initiative de réunir les principales associations culturelles du Jura. Leur proposition commune d'article constitutionnel concernant l'encouragement de la culture par l'Etat et les communes est adoptée sans modification par la Constituante, puis par le peuple. Elles se penchent ensuite sur l'adaptation de la loi sur l'encouragement des activités culturelles du canton de Berne à la Constitution et à la situation particulière du canton du Jura.

Si du côté de Delémont le climat apparaîtrait serein, du côté de Berne les nuages s'amoncellent. En application des droits de coopération reconnus à la minorité francophone du canton, les décisions gouvernementales bernoises sont liées aux préavis de la Fédération des communes du Jura bernois (FIE), constituée en 1976. Contrôlée par le mouvement probernois, celle-ci entend mener sa propre politique en matière de développement économique, social et culturel. Et une de ses premières décisions est de proposer au gouvernement la suppression de la subvention annuelle versée à l'Emulation. Si cette dernière avait accepté de se scinder en deux structures autonomes, peut-être aurait-elle répondu aux exigences posées par la FJB pour continuer à recevoir une subvention du canton de Berne. Mais l'Emulation ayant clairement réaffirmé qu'elle était une «unité culturelle indivisible», le 27 juin 1979, l'assemblée de la FJB, par 38 voix contre 9, préavis négativement sa demande d'un subside annuel de 45 000 francs, une somme équivalente à celle promise par le canton du Jura.

Le gouvernement bernois entérine cette décision, toutefois il alloue encore un ultime subside de 20 000 francs à l'Emulation, en lui signifiant qu'il ne la reconnaît plus d'utilité publique. Il la remercie néanmoins «pour sa contribution à la vie culturelle du canton de Berne depuis 1847 et jusqu'à la création du canton du Jura». Le Comité directeur réaffirme à cette occasion que l'Emulation n'aurait «jamais qu'un seul comité symbole vivant de la patrie commune et de l'unité culturelle ancestrale». Le canton du Jura - par un subside extraordinaire de 20 000 francs - permet à l'Emulation de boucler l'exercice 1978-1979, et, depuis 1980, lui alloue annuellement une subvention ordinaire de 90 000 francs. Depuis 1993, dans le cadre de sa politique de réduction du déficit des finances publiques, l'Etat jurassien a sensiblement diminué le budget culturel. Depuis 1996, l'Emulation ne reçoit plus que 66400 francs. A côté des subventions ordinaires, l'Emulation a également bénéficié de l'aide publique sous forme de subventions extraordinaires, accordées généralement pour la publication d'ouvrages, souvent prélevées sur les parts cantonales aux gains de la loterie : de la SEVA pour le canton de Berne, de la Loterie romande (LORO) pour celui du Jura.

L'Emulation et la politique culturelle du canton du Jura

Tout en acceptant le soutien financier du canton du Jura, l'Emulation ne cache pas son «inquiétude à l'égard d'une intervention trop marquée de l'Etat» dans la vie culturelle. En accord avec les autres associations culturelles, dans un premier temps, elle manifeste son opposition à la nomination d'un animateur culturel. Mais, comme le constate Cyrille Gigandet, «l'exécutif, en définissant un poste de «Délégué aux affaires culturelles», en limitant ses fonctions à une charge d'encouragement, de coordination ou de liaison, et en nommant un fonctionnaire que l'on ne pouvait soupçonner d'être un «administrateur» de la culture (le poète Alexandre Voisard), réussit à obtenir finalement l'adhésion des associations. En outre, il mit très rapidement sur pied un Office du patrimoine historique unique en Suisse et les Commissions chargées d'encourager les lettres et les arts ou d'étudier avec les institutions existantes les besoins en matière de bibliothèques et de musées».

Finalement, les velléités interventionnistes ne viendront pas du délégué aux affaires culturelles, mais plutôt du chef de l'Office du patrimoine historique, Bernard Prongué, principal inspirateur de la politique culturelle de l'Etat. Trois projets annoncés publiquement en décembre 1984 par le Ministre de l'Education et des Affaires sociales - la création d'un Centre d'études et de recherches, celle d'un Musée cantonal des Beaux-Arts et l'idée d'Etats généraux de la culture - suscitent une vive émotion dans les rangs de la Fédération jurassienne des associations culturelles (FEJAC), et au sein de l'Emulation en particulier. Pour cette dernière, écrit-elle au ministre en avril 1985, ces trois projets vont à l'encontre des principes de politique culturelle proclamés par l'Etat : respect de l'indépendance de la vie associative, concertation avec les associations pour tout ce qui concerne les activités culturelles, appui et subsidiarité de l'Etat en matière culturelle. Après concertation avec les autorités, et malgré de fortes réticences internes et l'opposition du CEH, l'Emulation adhérera au Centre d'études et de recherches (CER), créé par ordonnance en 1986. Celui-ci regroupe, sous la houlette du chef de l'OPH, les services culturels de l'Etat, les Archives de l'ancien Evêché de Bâle et quatre grandes associations

jurassiennes, dans le but de contribuer à la promotion de la culture jurassienne et à son rayonnement à l'extérieur du canton, notamment en éditant l'annuaire *Jurassica* depuis 1987.

A part le risque d'empiétement de l'Etat dans le domaine culturel, une autre difficulté dans la collaboration entre l'Emulation et le canton provient du fait que leur territoire de référence n'est pas le même. Désireuse de «collaborer le plus étroitement avec le canton du Jura», l'Emulation refuse cependant de se «considérer comme une société dotée de structures adaptées aux nouvelles frontières» ; elle «veut aussi préserver les intérêts des Emulateurs qui ne sont pas, politiquement, ressortissants du canton du Jura». Cette position de principe guide l'attitude de l'Emulation lors de la mise en place de la Bibliothèque cantonale jurassienne et la signature de la convention d'août 1983, qui met ses collections à disposition de l'institution, dont elle avait demandé la création, tout en conservant la propriété. Elle a aussi conduit à la création du Fonds Sud, constitué par «l'acquisition des ouvrages publiés sur le territoire de la partie jurassienne du canton de Berne, ou inspirés par elle», considéré comme le «pendant naturel, pour le Jura méridional, de la Bibliothèque de l'Emulation déposée maintenant à la Bibliothèque cantonale à Porrentruy». Ce fonds a été déposé officiellement le 17 mars 1994 dans les locaux de «Mémoire d'Erguël» à Saint-Imier.

Après les tensions et les tâtonnements des premières années, les relations entre l'Emulation et l'Etat jurassien deviendront plus sereines. D'une certaine façon, il en est de même du côté de Berne. Même si l'Emulation n'y est toujours pas reconnue officiellement d'utilité publique, du moins l'Etat de Berne accepte-t-il de soutenir financièrement les publications de l'Emulation concernant le Jura bernois, et des relations de bon voisinage ont pu être établies avec l'Association Intervalles, qui publie depuis 1981 une revue culturelle du Jura bernois et de Bienne romande.

Soucieuse d'appuyer toute initiative visant au rapprochement des deux entités politiques qui divisent la «patrie du cœur», l'Emulation répond volontiers, en juillet 1992, à l'invitation de la Commission consultative du Conseil fédéral et des cantons de Berne et du Jura pour les affaires jurassiennes. Selon le rapport présenté à l'Assemblée générale du 24 avril 1993, par Philippe Wicht :

Ce fut l'occasion pour votre président, fort de l'appui du Comité directeur, de démontrer que la vie culturelle continue à s'exercer par delà les nouvelles barrières politiques et que notre association, comme beaucoup d'autres, sert toujours de lieu de rencontre et de dialogue pour toutes les bonnes volontés. Nous avons été particulièrement heureux de constater que les chemins que nous avons empruntés sont désormais recommandés par les plus sages.

L'Emulation accueille favorablement l'accord du 25 mars 1994 entre la Confédération et les cantons de Berne et du Jura, par lequel le Conseil-exécutif bernois reconnaît «la communauté d'intérêt qui lie les deux parties de la région jurassienne» et le gouvernement jurassien renonce à poser la Question jurassienne «en termes de pouvoir et de territoire» pour l'aborder «en termes de dialogue et de collaboration». Et ce n'est pas un hasard, si deux présidents du gouvernement jurassien Jean-Pierre Beuret en 1994 à Porrentruy et Claude Héche en 1996 à La Neuveville - choisissent la tribune de l'Assemblée générale de l'Emulation pour exprimer la confiance et les espoirs que les autorités cantonales mettent dans l'Assemblée interjurassienne pour trouver la solution politique qui réconciliera les Jurassiens.

Les dernières années ...

Ces dernières années, les activités de la Société jurassienne d'Emulation démontrent que la vivacité, l'ouverture et l'actualité de cette association restent une réalité bien ancrée dans la terre interjurassienne.

Lors des festivités marquant le cent cinquantième anniversaire de l'Emulation, le président Claude Juillerat précisait l'avenir de la société en ces termes :

L'Emulation de l'avenir, c'est peut-être le regroupement des Emulateurs par cercles d'intérêts, c'est sûrement l'intégration des jeunes générations, artistes non encore confirmés, écrivains débutants, « polygraphes » hésitants. C'est aussi l'accueil de tout Jurassien appelé à acquérir sa formation universitaire au-delà de notre horizon de verts sapins. Ces forces vives doivent maintenir des liens avec la culture jurassienne : nous pouvons

leur offrir un espace de dialogue, un support d'expression ou tout au moins un témoignage de la vie culturelle de notre patrie. (Actes 1997, p. 12)

Pour renforcer la recherche et l'étude spécifique, l'éventail des cercles s'est agrandi. Le Cercle de mathématiques et de physique a été fondé en 1997 et celui du patois, en 2000. Par ailleurs, alors que l'une des missions premières de l'Emulation est l'illustration de la langue, il aura fallu attendre près de 160 ans pour que le sixième cercle d'études voie le jour ; ce n'est en effet qu'en 2005 que le Cercle littéraire est né.

Pour stimuler la curiosité et la créativité, un concours Emulation-jeunesse a été mis sur pied en 2000. A cette occasion, 15 jeunes gens ont été récompensés dans les domaines de la bande dessinée, de la poésie, de la photographie, de l'histoire de la chanson et des arts plastiques.

Dans le cadre des liens qui unissent le Jura et le Jura bernois et dans la ligne tracée par l'Assemblée interjurassienne, l'Emulation a pris deux résolutions en 2000 et 2002 en faveur d'un délégué aux affaires culturelles et d'un office culturel interjurassiens.

Initié et piloté par le Cercle d'études historiques, le projet du Dictionnaire du Jura en ligne sur internet (www.diju.ch) a vu le jour. Il s'agit d'une véritable encyclopédie jurassienne en constant développement que tout un chacun peut enrichir en proposant des notices sur une personnalité, un lieu ou un événement qui constituent le tissu de la région.

La maison d'éditions de l'Emulation a continué à se développer en créant de nouvelles collections, telles « Le Champ des signes » ou « Plume d'ange » et en publiant des ouvrages marquant l'histoire et le paysage de la région, comme le *Dictionnaire du patois* en deux volumes dû à la ténacité de Jean-Marie Moine ou encore *L'Assemblée interjurassienne, histoire et perspectives* de Jean-Jacques Schumacher. L'avenir des éditions de la SJE a été confié à une jeune équipe dont les membres sont âgés de moins de trente ans, ce qui démontre une volonté de rajeunissement dans les instances dirigeantes et de pérennité de la Société. Bon an, mal an, la SJE édite trois ou quatre volumes, tous inédits, qui contribuent sans conteste au rayonnement de la région.

Dans le même état d'esprit tourné résolument vers l'avenir, un tout nouveau site internet présente la Société. Par ailleurs, une identité graphique, repensée et moderne, utilisée par tous, démontre à l'envi la volonté de fédérer le Comité directeur, le Conseil, les sections et les cercles.

Après 26 ans de climat rafraîchi, l'Emulation a renoué ses liens avec les autorités bernoises qui, à l'assemblée générale tenue à Bienne en 2006, ont déclaré par la voie du Président du Gouvernement bernois, M. Mario Annoni : *Le temps est donc venu de rétablir un climat d'estime et de compréhension réciproques entre le Canton de Berne et la Société jurassienne d'Emulation. En effet, depuis la création de la République et Canton du Jura, la Société jurassienne d'Emulation a continué de travailler de manière exemplaire dans le Jura bernois sans que son apport soit officiellement reconnu. Nous lui devons beaucoup.* (Actes 2006, p. 435)

A cette même assemblée, l'Emulation a décerné le tout nouveau Prix de la Culture aux gens du site industriel Boillat à Reconvilier et à leurs familles en reconnaissance de leur savoir-faire et de leur ténacité à le maintenir avec courage et dignité. Par ce Prix, la Société jurassienne d'Emulation a voulu montrer que pour elle la finalité de la Culture –au sens défini par l'UNESCO-, c'est l'homme !

L'assemblée 2007 a été marquée par la remise du Prix Thurmann à Monsieur Maurice Kottelat, ichtyologue jurassien de réputation mondiale.

Enfin, en 2008, toujours soucieuse de s'ouvrir aux autres, l'Emulation a mis en chantier une section virtuelle qui aura l'avantage de mettre en relation les Jurassiens établis à travers le monde et de les relier à leur patrie d'origine. Dans un geste réflexe, on peut très bien imaginer que les Jurassiens restés au pays auront beaucoup à apprendre de ceux qui se sont établis ailleurs et ces derniers auront plaisir à se replonger dans leur culture originelle. Cette section s'appellera "Les Jurassiens d'ailleurs". Ces échanges aiguiseront la curiosité et créeront des synergies, à n'en pas douter ...